

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet COLLIN Jimmy sur la commune principale de l'AIOT Lieu Dit Kerandeur 56410 Erdeven.

La référence de votre dossier est A-2-V6PQX0RFD et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/12/2022 à 12h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- jimmycollin@orange.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- jimmycollin@orange.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Sexe : **Masculin**

Date de naissance : **06/01/1981**

N° SIRET **50850632600018**

Nom : **COLLIN**

Prénom : **Jimmy**

Adresse électronique : **jimmycollin@orange.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 297594194**

Téléphone portable : **+(33) 670369076**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERANDEUR

56410 ERDEVEN

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **jimmycollin@orange.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **COLLIN Jimmy**

Description des activités :

Installation mobile de concassage et de criblage et d'une plate forme de transit pour les remblais inertes (déchets inertes de terrassement et d'excavations soit de terre cailloux et de terre végétales) cela consistera a transformer les matériaux pour la fabrication de 0/20 , 0/80 etc.. Et après la commercialisations des matériaux pour la réutilisation sur les chantiers . La station de transit et de stockage des terres inertes s'étale sur une surface de 3 hectares environs . Le traitement ce fait en cours d'année ponctuellement 3 a 4 fois par an , nous allons traiter environs 6000 m3 ceux qui fera environs 300 heures par an de travail .

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

Aucun loin entre l'installation existante et la nouvelle installation

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **Lieu Dit Kerandeur 56410 Erdeven**

X : 238909

Y : 6746339

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	187 kW	D	127+60

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **50**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Gaz d'échappement des engins et du concasseur et du cribleur. Emission de poussières fugaces par temps secs lors du fonctionnement de l'installation de concassage. C'est pourquoi nous prévoyons une consommation de 50 m3 d'eau du réseau pour abattre ces poussières.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

Sans objet

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité de concassage a impact positif sur les déchets puisqu'elle réduit la mise en décharge des déblais de chantiers. Les déchets liés aux opérations de maintenance sur site (huiles usées, filtres ...) sont triés et évacués par un prestataire agréé conformément aux dispositions en place sur le site .

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne souple de stockage d'eau de 120 m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Mise en place d'une citerne à incendie au norme pour les pompiers. extincteurs à dispositions sur le site .

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralSimple Kerandeur.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan Kerandeur.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

Plan cadastrale KERANDEUR.pdf